

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;
Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;
Valentine Delwart, Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Odile Margaux, Jean-Luc Vanraes, Diane Culer, *Echevin(s)* ;
Eric Sax, Marc Cools, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Jérôme Toussaint, Perrine Ledan, Marion Van Offelen, Daniel Hublet, François Jean Jacques Lambert, Michel Cohen, Aurélie Czekalski, Nicolas Clumeck, Mathias Junqué, Leïla Kabachi, Cécile Roba, Elisabeth Degryse, Ariane de Lobkowicz, Alexandre Meeus, Olivia Bodson, Céline VANDERBORGHT, Patricia Duvieusart, Sarah Unger, Marianne Gustot, Marie Borsu, Jérémie Tojerow, Yassine Assal, Lara Querton, Isabelle Sirtaine, Buss Walter, Patricia Nagelmackers, Eric Mercenier, Mavinga-Wumba Cathy, *Conseiller(s) communal(aux)* ;
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

Excusé

Bernard Hayette, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 16.12.24

#Objet : L'urgence a été demandée et acceptée à l'unanimité. - Centimes additionnels communaux au précompte immobilier.- Renouvellement. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la réglementation concernant l'établissement et le recouvrement des taxes communales;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 et notamment l'article 464, 1°;

Vu la situation financière de la Commune,

Décide :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice **2025, 2940** centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 : Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

Article 3 : Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication.

42 votants : 42 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Laurence Vainsel

La Présidente,
(s) Aleksandra Kokaj

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire communale,

Le Collège,

Laurence Vainsel

Boris Dilliès